

Le RÉVEIL BRETON

Revue trimestrielle d'Action Bretonne
Organe officiel de l' « Unvaniez Arvor »
(Fédération Régionaliste de Bretagne)

ET

GALERNE

Organe des « Compagnons de Merlin »

SOMMAIRE

REVEIL BRETON, N^o 27. — *Où en est l'Agriculture bretonne ?* (suite), par G. Floch. — *Les Chrysanthèmes*, poésie, par Edouard Beaufls. — *Distro ar zoudard e Breiz*, gant Prosper Proux. — *La Bretagne devant les projets de division administrative*, par Jean Choleau. — *Bibliographie*, par Le Guyader.

GALERNE, N^o 9. — *Programme d'action folklorique*, par les « Sabotiers de Fougères ». — *La question galloise*, par Morvan Marchal. — *Glossaire des parlers populaires du Pays de Vitré : lettres B et C*, par Jean Choleau.

Siège :

46, rue Poterie
VITRÉ (Hte Bretagne)

Direction :

Jean CHOLEAU
C. C. 5852 Rennes

LE RÉVEIL BRETON

(25^e Année)

et

GALERNE

(2^e Année)



ONT COLLABORÉ AU RÉVEIL BRETON :

Marie Allo, Daniel Bernard, Iann ar Bek, Léon Le Berre, Yves Berthou, Maurice Bigot, Y. ar Bodolec, abbé Bossard, Théodore Botrel, Bodspenn, James Boullé, Anatole Le Braz. — J.-P. Calloc'h, Iann Charles Daniellou, Mathilde Delaporte, André Degoul, Delalande, Desjacques, Madeleine Desroseaux, Georges Dottin, Marie Drouart, Albert Durand. — F. Even, Emile Ernault. — Maurice Facy, Jean Feillet, G. Floch, J. P. Foucher. — E. Galmiche, Mme Gautry, Glanmor, Lucienne G..., Olivier de Gourcuff, Fanch Gourvil, Jules Gros, E. Guéguen, Henri de la Guichardière. — Loeiz Herrieu, X. d'Haucourt. — François Jacob, Jaffrennou, E. Jobic. — Henry d'Ivignac. — Eostik Kerinek, Kerlann, Georges Kermadec, Efflam Koet Skau. — R. Langouët, Pierre Laurent, René Laurent, A. Laporte, Philéas Lebesgue, Le Mercier d'Erm, Themothy Lewis, Joseph Loth. — Pierre Massé, Masson, Morvan Marchal, André Mellac. — Joseph Nicolas. — Jos Parker, Joseph Pellé, Jeanne Perdriel-Vaissière, Ivonig Picard, Charles Picquenard, Jac Pohier, Pierre de Portgamp. — A. Qunitin. — Loeiz ar Rest, Henri Rodallek. — Marie-Paule Salonne, O'Sughrée. — Henri Tortelier. — François Vallée, Rozen ar Veezon. — Weiss.

ONT COLLABORÉ A GALERNE

Marie Drouart — P. Gagnet — J. de la Godelinais — Jean Lancelot — Morvan Marchal — Jean Choleau — B. de Villers — Joël de Villers.

Abonnement annuel global aux deux revues 25 francs l'an
Cotisation d'adhérent à : Unvaniez Arvor 20 francs l'an
à : Galerne 20 francs l'an

C. C. 5.852 J. Choleau, bureau des Chèques de Rennes

25^e Année — 2^e Trimestre 1941

4^e Série — N^o 27

Le Réveil Breton

Revue trimestrielle d'Action bretonne

Organe officiel de l'Unvaniez Arvor.

(F. R. B.)

Où en est l'Agriculture Bretonne

(Suite)

Les Engrais

L'histoire de l'agriculture bretonne nous montre à travers les âges, les étendues considérables de terres vaines et vagues. Très souvent le 1/3 du pays et quelquefois plus. La jachère était le mode d'assolement régulièrement utilisé jusqu'à une époque très récente, en Bretagne.

Les recommandations qu'avait données Virgile dans les temps antiques, étaient donc restées inconnues, ou n'étaient pas suivies, par les Bretons.

Cependant, l'écobuage, qui fut pratiqué pendant si longtemps, était un procédé rudimentaire, pour redonner une petite fertilité au sol.

Il est certain, également, que pendant très longtemps, le système d'assolement utilisé était : la jachère, le seigle, le froment, régime épuisant la terre ; et bien souvent, la culture du blé était suivie par de l'avoine d'hiver, culture salissante et appauvrissant le sol à peu près autant que le froment.

En Angleterre, au contraire, le blé revenait tous les 4 ans. Au lieu de suivre généralement le système de la jachère morte, tout en ne cultivant que les terres de première qualité, on faisait l'alternance des cultures.

Il ne faudrait pas croire pourtant, que les engrais n'étaient pas employés en Bretagne. Le fumier de ferme a été utilisé depuis très longtemps, mais son mode de conservation a été toujours défectueux, encore à notre époque actuelle. L'emploi des engrais verts s'est même répandu depuis un grand nombre de

siècles. Aussitôt après l'invasion de la Bretagne Armorique par les tribus de Grande Bretagne, au VI^e siècle, on coupait sur place les genêts touffus qui ne manquent jamais de pousser après incinération; on les laissait fermenter en tas pour les étendre sur le sol; on les recouvrait légèrement de terre, puis on leur confiait un ensemencement de seigle qui manquait rarement de donner les plus beaux produits.

M. de La Chalotais, découvrit que le blé noir, enfoui durant sa floraison, est le meilleur engrais végétal qu'on puisse employer.

Les connaissances biologiques que nous pouvons avoir à notre époque, faisaient complètement défaut, et nous pouvons dire que, même actuellement, elles restent très primitives, et ne sont pas, en tout cas, utilisées pour le plus grand profit de l'agriculture comme elles devraient l'être. Car il existe encore beaucoup d'empirisme.

Il faut donc inscrire, comme un titre de gloire, dans les annales du cultivateur, l'emploi judicieux des engrais marins que le breton a su faire.

Cette pratique a créé sur le littoral, une zone particulière de terrains fertiles, dont la valeur s'accroît ou diminue suivant la distance du rivage, si bien qu'un hectare de terre à 20 kilomètres du rivage peut n'obtenir que le 1/10^e de la valeur du terrain qui se trouve sur la côte.

Comme engrais marin, il y a le goémon.

Sa récolte a été souvent réglementée.

Une déclaration royale de 1.772, modifiant une autre de 1.731, réservait la ressource des goémons de rives et varechs aux riverains des côtes en vue de la culture, et subsidiairement, en vue de la fabrication des soudes qui servaient alors aux travaux de verreries. La récolte n'en était permise que de Janvier à fin de Mars.

Après que les riverains, disait la déclaration royale, auront fait provision des varechs nécessaires à l'engrais de leurs terres, dans les temps ci-dessus indiqués, tous ceux des riverains qui voudraient fabriquer de la soude, pourront cueillir les dites herbes et les arracher depuis le premier Juillet jusqu'au premier Octobre.

Nous ne pouvons citer la multitude d'arrêtés préfectoraux qui a réglementé la coupe des goémons.

Souvent le goémon était mélangé au fumier. A Saint-Pol-de-Léon et à Roscoff, en hiver, il servait même de couverture pour les légumes afin de les mettre à l'abri du froid.

Aujourd'hui, la vie des goémoniers, c'est-à-dire, des nombreux habitants des côtes qui vivaient de la récolte du goémon d'épave, a été profondément bouleversée. Il est évident que la soude peut être obtenue plus facilement par des procédés chimiques, l'iode est fournie par des pays étrangers à des prix défiant toute concurrence, mais ce qui est moins compréhensible, c'est que les engrais chimiques, qui ne peuvent avoir la même valeur agricole, soient venus supplanter l'emploi des goémons.

Là encore, comme toujours, la tyrannie des pratiques commerciales et la dictature des profits financiers sont venus jeter le désordre dans l'agriculture bretonne.

Parmi les engrais marins, qui étaient encore utilisés à une époque récente, on peut citer le maerl. Son emploi était déjà connu en Angleterre en 1199.

D'ailleurs, en Gallois, « Maerl ou marle », signifie « marne » ce que Pline appelait « marga ».

L'usage du maerl, s'était considérablement répandu en Bretagne depuis la Révolution. A Morlaix, au moment de la récolte il en couvrait les quais. Les cultivateurs venaient le chercher de très loin, et le système de vente était des plus curieux. Quand le vendeur et l'acheteur étaient tombés d'accord sur le prix, une pierre placée sur le monceau indiquait qu'il était vendu.

Le maerl est un gros sable de forme vermiculaire. Les particules qui le composent, paraissent être l'habitation de petits vermisseaux marins. Il est toujours mélangé de coquillages de diverses grosseurs.

Ce sable forme plusieurs bancs séparés. Les marins le nomment « fond de corail », et évitent de jeter l'ancre sur ces bancs, parce que les aspérités usent rapidement les câbles.

Le maerl se trouve sur des bancs de vase à l'embouchure des rivières. Il ne se régénère qu'avec assez de lenteur.

Le maerl est un carbonate de chaux. Sa dissolution est plus ou moins longue dans le sol. Généralement, dans la plupart des terrains bretons, au bout de trois ans, il a complètement disparu.

Il est évident, que cet engrais n'était employé qu'après avoir été lavé par les pluies. Après avoir été merlé, le terrain était labouré, et presque toujours on le mélangeait avec du fumier.

Une autre sorte d'engrais marin, très utilisé, c'était le Trez.

Le trez est une espèce de sable maritime fin, blanc ou gris. On l'emploie sous le nom de tangué. Ce sable se dépose au fond des anses. Il contient jusqu'à 50 %, de carbonate de chaux et 15 % d'acide phosphorique.

Sur le littoral sud, les tangles sont formées des détritiques de roches granitiques de la rive ou de l'intérieur des terres où le déboisement des terres a produit partout les mêmes effets. La faible proportion de calcaire mêlé dans ces alluvions à une grande quantité d'alumine, même de peroxyde de fer, rend l'usage peu favorable comme amendement.

Avant de s'en servir, il faut le purger de sel marin par un lavage. Il se compose de 1/4 de chaux ou de sable calcaire et de 3/4 de sable silicieux, mêlés à quelques particules d'argile et quelquefois de particules micacées.

Le trez convient surtout pour les terres de jardinage, et comme il est surtout avantageux pour les plantes bulbeuses et délicates, un grand emploi en était fait sur les points de la ceinture dorée où le cultivateur se livrait à la culture de l'ail et des oignons.

On tirait encore de la mer des sables coquilliers qui étaient quelquefois concassés, et même passés au feu; de la vase marine, dont la nature est le plus souvent argileuse.

Le sel marin a été aussi utilisé pendant longtemps comme engrais. Sa valeur a été contestée. A notre avis, son utilisation répondait à des observations exactes. Car le sel marin obtenu dans les marais salants de l'ouest, contient du magnésium. Ce ne serait donc pas, en tant que chlorure de sodium que son action serait efficace, mais en tant qu'il possède du magnésium. Le magnésium devrait être très employé en agriculture, car, en plus de ses nombreuses propriétés, l'assimilation chlorophyllienne est due en grande partie au magnésium.

Les observations des cultivateurs étaient donc justes, mais, comme les théories pseudo-scientifiques n'avaient pas été faites encore sur l'influence du magnésium sur les êtres vivants, n'était-il pas plus commode d'accuser les agriculteurs bretons d'ignorance et d'incompétence.

A ce sujet, il est bon de rappeler les conseils édités en 1823 dans un mémoire sur les engrais maritimes par M. De Blois : « Nous sommes convaincus, en offrant quelques idées peu familières à nos compatriotes, qu'il ne faut adopter qu'avec la plus grande circonspection et l'examen le plus approfondi, les méthodes nouvelles d'agriculture, quelque succès qu'elles aient obtenu dans d'autres pays, dont la nature du sol et du climat et les circonstances locales peuvent être bien différentes de celles du nôtre. »

A plus de 100 ans d'intervalle, cette recommandation est à rappeler. En effet, que voyons-nous à notre époque ?

De grandes compagnies fabriquent des engrais chimiques, utilisant des données scientifiques, mais les dénaturant à leur profit, font une très grande propagande pour amplifier leur commerce, et surtout leurs opérations boursières et financières.

Elles invitent donc les cultivateurs à faire un grand usage d'engrais chimiques. Si ces entreprises avaient véritablement en vue la prospérité agricole, elles ne manqueraient pas de faire l'analyse des terres de leur clientèle, et d'indiquer la quantité exacte d'engrais qu'il conviendrait d'utiliser pour chaque terrain, et elles donneraient le mode d'emploi. Le sol est un être vivant, et il doit être traité comme tel.

Mais, avec intention, ces grandes compagnies, « oublient » de rappeler que les engrais chimiques ne fournissent pas d'humus; que si l'on n'emploie que des engrais chimiques, l'humus disparaît du sol.

Combien de champs avons-nous vu perdus pour des années par l'emploi inconsidéré d'engrais chimiques. A l'un qui avait des terres argileuses, le commerce avait recommandé l'emploi de la chaux, et voilà le sol brûlé pour une quinzaine d'années. A un autre, c'est le crud ammoniac qui a stérilisé le sol. Combien de sols acidifiés par l'usage presque exclusif d'engrais chimiques. Combien de sols dont l'état physique a été modifié, au point de leur enlever des qualités de première importance et de diminuer beaucoup leur fertilité !

Nous ne saurions donc trop mettre en garde nos compatriotes contre l'emploi abusif des engrais chimiques. La propagande tapageuse qui est faite constamment ne vise qu'à l'accroissement des bénéfices des grandes compagnies productrices. Les produits chimiques peuvent être considérés comme des stimulants mais non pas à proprement parler comme des engrais. C'est le fumier de ferme qui reste le reconstituant caractéristique des sols; les gadoues sont aussi excellentes. C'est que dans ces conditions, on donne au sol, non seulement une matière vivante mais encore une multitude de ferments aérobies ou anaérobies, dont l'importance est capitale pour la végétation.

L'expérience montre, en effet, qu'il peut exister dans un sol, tous les éléments chimiques que l'analyse détermine comme étant fertilisants et cependant le sol reste stérile. Nous avons ainsi souvent rencontré des terrains d'une teneur énorme en azote, par suite de doses massives d'engrais azotés, mais complètement infectés de protozoaires. D'autres avaient la composition d'une terre franche, mais les légumineuses plantées ne tardaient pas à avoir les plus étonnantes maladies : hernies, mildew, etc...

Quand une terre se trouve dans cet état, il devient très difficile de la régénérer; l'agriculteur éprouve un véritable soulagement quand, après de nombreuses années d'efforts, quelques graminées apparaissent. C'est pour le sol un symptôme de convalescence.

Les engrais organiques présentent encore sur les engrais chimiques un autre grand avantage. Le fumier a une couleur sombre, presque noire; il donne de l'humus de couleur foncée, cette coloration permet au sol d'absorber beaucoup plus de chaleur. Les plantes ont besoin de chaleur. Il se trouve ainsi que la Bretagne qui a un climat assez humide, réalise les meilleures conditions pour favoriser la végétation des plantes.

C'est pourquoi, la diminution de l'élevage du bétail, notamment dans les endroits où sont faites le plus de cultures maraîchères, présente un très grand danger pour la production des engrais. Rappelons qu'une fumure de fonds, représente 40 tonnes de fumier par hectare; qu'une vache, ne produit en moyenne que 10 litres de purin par jour, qu'il faudra donc déjà 15 vaches par an pour en fournir 55 tonnes, ce qui permet de fumer seulement 2 ou 3 hectares de prairies.

La réduction considérable de l'élevage du cheval, fait qu'il devient difficile de se procurer, pour faire des couches, du fumier de cheval. Les produits chimiques ne peuvent pas le remplacer.

Il est fait une très grande propagande et un très large emploi des phosphates et des superphosphates en Bretagne.

Il est vrai que souvent la silice du sol provient de la décomposition des roches granitiques et feldspathiques, riches en potasse et pauvres en acide phosphorique.

Mais si, dans des sols calcaires, leur solubilité diminue rapidement par suite de leur transformation en phosphates bicalciques ou tricalciques, dans les sols argileux, si nombreux en Bretagne, ils se transforment en phosphates sesquioxides de fer ou d'alumine qui sont également insolubles.

Ailleurs, l'acidité de la terre, rend solubles les phosphates naturels et dispense de se servir des superphosphates beaucoup plus dispendieux.

Dans beaucoup de régions bretonnes, ce sont des nodules simplement réduits en poudre et incorporés au fumier de ferme et non pas mis en couverture, qui devraient être utilisés. L'incorporation du phosphate au fumier au moment de la fumure, a cet avantage, que l'acide phosphorique, devenu assimilable ne se perd pas alors dans les eaux qui découlent des terres, car il ne faut oublier que la Bretagne a un climat maritime.

Mais quelle atteinte portée aux privilèges des grands consortiums faisant le trafic des engrais, si nous énonçons simplement la vérité; et ces grandes compagnies n'admettent pas facilement que quelqu'un puisse même lever le doigt pour dénoncer un abus.

Comme quoi, nous retrouvons partout, les dangers du système capitaliste qui n'hésite pas à se servir de tous les moyens, même les plus nuisibles à l'humanité, pour arriver à faire l'exploitation méthodique des hommes.

Nous espérons que les cultivateurs bretons y mettront un obstacle, en s'instruisant de plus en plus de leurs véritables intérêts, mais c'est pourquoi, les grandes congrégations économiques font tant d'efforts pour que les Bretons ne soient pas instruits et restent dans l'ignorance.

Le Reboisement

Nous avons vu, par l'histoire agricole de la Bretagne, qu'autrefois tout le pays était très boisé.

Longtemps, il conserva une grande forêt centrale impénétrable.

Cette forêt fut attaquée par les émigrants bretons venus de Grande Bretagne qui mirent en culture de vastes étendues de terre.

La féodalité arrêta ce déboisement, car la possession d'une forêt constituait l'une des prérogatives des hauts seigneurs justiciers.

En même temps, elle fit disparaître beaucoup de routes percées par les Romains.

Du XI^e au XIV^e siècle, la Bretagne resta couverte de forêts.

Mais les ordres religieux, établis en Bretagne, qui comptèrent 17 abbayes de premier ordre et qui étaient représentées aux Etats de la province, fournirent de nombreux et infatigables ouvriers pour le défrichement des terres incultes ou boisées. De nombreuses forges s'établirent et contribuèrent, avec les constructions de la marine de guerre, au déboisement des forêts de chênes.

Finalement, sous l'influence des systèmes politiques et des guerres incessantes, les parties déboisées devinrent des landes ou de grands espaces couverts de bruyères : ces vastes landes, disait un journal de 1844, intitulé l'« Agriculture de l'Ouest », font, depuis des siècles la honte du pays...

Il est certain, que les landes ou les bruyères sont un signe de pauvreté. Souvent, on a voulu y voir la difficulté de mise en cul-

ture de certaines terres, en réalité, là où l'ajonc pousse, les arbres peuvent aussi croître.

D'ailleurs, au cours des siècles, le sol n'a pu avoir ses propriétés complètement modifiées.

La Bretagne, possédait de hautes futaies de chênes et de hêtres, dont les bois étaient de la plus forte dimension et de la meilleure qualité.

Il est étonnant que pendant des siècles, il n'y ait eu aucune considération pour les forêts, et qu'aucun effort n'ait été fait pour empêcher leur destruction. A tel point, que plusieurs fois avant 1.820, la question de savoir s'il n'était pas préférable de payer les dettes du trésor que d'avoir des forêts a été agitée à la Chambre des Députés.

Aussi, la dévastation des forêts n'a réellement été arrêtée qu'en 1.825.

La cause de ces destructions a été dénoncée il y a un siècle.

« On ne saurait trop s'élever contre l'avidité qui porte les propriétaires bretons à déboiser leurs domaines. Elle est aujourd'hui tellement à l'ordre du jour, qu'on ne laisse plus sur pied une avenue, un bois d'ornement, un bouquet d'arbres servant d'abri. Cette ardeur de destruction est poussée si loin qu'elle atteint les bois, longtemps avant leur révolution d'âge. »

« Le code rural, dans son impuissance, ne peut que respecter la folie d'un propriétaire qui marche ainsi vers sa ruine. »

Les statistiques du XVIII^e siècle, montrent en effet qu'en 73 ans, le déboisement avait porté sur 128.725 hectares. En comparant la Bretagne avec le département des Vosges, on constatait qu'il avait plus de 100.000 hectares de forêts de plus que les cinq départements bretons réunis.

Cependant, la Bretagne devrait renfermer les plus grandes masses de forêts, puisque d'immenses terrains y présentent toutes facilités, et que les Vosges, ont un sol identique au sol breton.

Presque toutes les terres de landes incultes, sont susceptibles d'être affectées au reboisement.

Si cette folie de déboisement existait il y a cent ans, il y a encore d'autres causes qui amènent la destruction des arbres.

La principale est que celui qui plante un arbre n'en tire pas lui-même un profit. Et comme tout notre système économique repose encore sur la course au profit individuel, pourquoi chercher à donner des rentes à ses descendants ?

Le deuxième, ce sont les impôts qui pèsent sur les forêts au moment de la transmission des héritages.

La cause du déboisement et l'ennemie des forêts est donc bien l'organisation sociale. Nous savions que le système capitaliste développait la misère, mais peut-être que ses conséquences dévastatrices n'apparaissaient pas aussi nettement dans beaucoup de cas, que pour le déboisement.

Un très grand nombre d'essences forestières peuvent donner en Bretagne les plus magnifiques sujets.

Les pins sylvestres, les mélèzes, poussent vigoureusement avec un fût très régulier.

Le pin sylvestre, semé en massif serré et en planches, donne des jets de plus de 33 centimètres de hauteur dès la 5^e année. Quelquefois, la feuille des jeunes semis est sujette à rougir pendant l'hiver, mais ce léger accident attribué à l'influence atmosphérique n'arrête et ne retarde en rien la végétation de la tige mère.

La culture des forêts pourrait se faire suivant la méthode de Ludwig Hartig, reposant sur le système des coupes d'éclaircies effectuées avec intelligence, par période de 15 à 20 ans, ainsi que le réensemencement naturel du sol après la révolution d'âge et la coupe finale des bois.

Pour les chênes, la coupe peut être envisagée pour un espace de 150 ans; pour les hêtres, de 120 ans, pour les résineux, au bout de 100 ans.

Les coupes pourraient être divisées par vingtièmes, de manière que dans une forêt, il puisse en être faite une chaque année, laquelle servirait à couvrir les frais d'exploitation, et fournirait, en outre un revenu annuel, en attendant que la coupe finale de la forêt ne laisse plus sur pieds qu'environ 150 arbres par hectare. En arrivant à un âge de 150 ans, sans défaut, puisqu'ils seront l'élite d'une forêt entière, les arbres fourniront un revenu doublement celui laissé par les six coupes d'éclaircies faites précédemment.

Autrefois, le mode d'exploitation des forêts était uniquement laissé aux soins de la nature. L'initiative individuelle, non éclairée, faisait que pour arriver à un bel arbre, il fallait en sacrifier une vingtaine et en mutiler beaucoup d'autres. Ce système ne pouvait conduire qu'au déboisement et à la destruction des bois.

En suivant ce mode de culture méthodique, énoncé plus haut un hectare de forêt, produit en 150 ans, 8 à 10 chênes, d'une circonférence de 2 mètres. Par périodes d'éclaircies de 20 années, on obtient finalement 150 pieds d'arbres de choix dans toute leur perfection, ayant de 18 à 20 mètres sous branches et en moyenne

2 mètres et demi de circonférence. Mais on recommandera de ne semer le chêne en forêt que dans les meilleurs terrains.

Il y a environ 170 ans, le Morbihan possédait une forêt de chênes et de hêtres qui prenait naissance depuis la petite ville de Baud et allait se perdre près de Redon après s'être étendue sur une ligne de plus de 150 kilomètres de long.

Pour comprendre comment peut être fait le reboisement, il suffit de se rappeler que les grès armoricains ne peuvent guère comporter que la sylviculture. Le pin sylvestre, aux racines traçantes, et le pin maritime aux racines pivotantes, pour les sols plus profonds, conduisent très bien au repeuplement des essences feuillues : chênes, châtaigniers qui viennent aisément sur les terres provenant de la désintégration des granits. Le mélèze même, convient à des altitudes où le sol est composé de grès mêlé d'argile. C'est le cas de la plupart des terres couvertes actuellement par des bruyères ou des tourbières hautes, qui pourraient très facilement, pour la plupart être drainées.

Le jeune pin résiste très bien à l'herbe qui est le pire ennemi du boisement. Des essais, parfaitement réussis faits dans la région de Botmeur, où il y a tant de tourbières, montrent tout le parti qu'il est possible de tirer de ces terrains laissés incultes. Les résineux peuvent être plantés dans un sol non préparé.

C'est le pin sylvestre qui résiste le mieux aux vents de la mer et qui accepte même les terres humides rencontrées dans les tourbières hautes.

Toutes les côtes escarpées de la Bretagne, qui, actuellement ne portent que des bruyères, de l'ajonc ou des genêts, devraient être peuplées de pins sylvestres et de pins maritimes.

En mélangeant d'abord ces deux essences, le pin maritime qui pousse très bien dans ces régions, se développe d'abord plus vite, abrite son voisin, sans l'étouffer, et le force à pousser en hauteur. Vers la dixième année, on peut procéder à des éclaircissements successifs en laissant le pin sylvestre.

La présence des genêts est souvent une indication que le terrain convient bien au pin maritime. 15 à 20 kilos de graines à l'hectare sont suffisants.

Partout où la terre est tenace, argileuse, couverte d'ajoncs ou de grandes bruyères, le pin sylvestre est recommandé.

Dans les premières éclaircies d'une pinède, qui se font à 8, 9 ou 10 ans, les pins ont de 40 à 60 centimètres de haut. A 3 ou 4 ans, les semis de pins maritimes sont encore à l'état herbacé; on peut les arracher à la main. Le 1/3 seulement de la hauteur

reste garni de branches. L'éclaircie doit être conduite régulièrement, de façon que tous les pins se rejoignent sans se toucher; car si la lumière est nécessaire, elle ne doit pas être trop abondante.

L'épicéa, qui est de culture très facile, pourrait très aisément boiser certaines terres incultes.

Le sapin pousse aussi très bien. Malgré qu'il soit le type d'ombre, il y a en Bretagne des petits bois composés presque uniquement de sapins.

En plus des forêts et de ces essences, il y a un arbre qui devrait être très répandu en Bretagne, c'est le peuplier pyramidal. Tous les cours d'eau bretons, tous les ruisseaux qui traversent les prairies, devraient être bordés de peupliers. Ses racines traçantes n'empêchent pas les graminées de pousser.

Le peuplier a une croissance très rapide. Au bout de 20 ans seulement, il pourrait être coupé, car il a déjà 27 mètres de haut et 1 mètre 20 de circonférence à 1 mètre du sol. Ce serait un important revenu, sans efforts, pour les cultivateurs. Les parcelles de terrains qui sont si petites, les prairies généralement accidentées, ne permettent pas souvent l'emploi des faucheuses mécaniques. Il ne serait donc pas difficile de planter la plupart des prairies de peuplier pyramidal, du blanc de Hollande. C'est une habitude à prendre.

Un reboisement méthodique et général du pays, au contraire présente davantage de difficultés.

Un principe admis en Bretagne depuis très longtemps, était « que nulle terre n'était sans seigneur. » Les terres laissées en friche, appartiennent toutes à quelqu'un.

Les conceptions sociales actuelles veulent encore aujourd'hui que la propriété soit un droit inviolable et sacré, même si cette propriété est inoccupée et inutilisée par son propriétaire, même si la façon de gérer cette propriété est nuisible pour la collectivité entière.

En 1767, une enquête avait été faite en Bretagne pour connaître l'étendue des terres vaines et vagues, connues sous le nom de communs. Et le 18 Janvier 1781, les Etats de Bretagne arrêtaient définitivement la rédaction d'un projet de déclaration sur le partage des terres vaines et vagues.

A la suite de la nuit du 4 Août 1789, les populations rurales de la Bretagne, se considérèrent comme propriétaires des terres vaines et vagues.

L'article 10 du décret du 28 Août 1792, fixe la condition des terres vaines et vagues.

Le décret du 10 Juin 1.793 le complète. Mais on a prétendu que toute cette législation ne s'appliquait pas à la Bretagne.

Il y a eu beaucoup d'autres lois. Celle du 6 Décembre 1850 connue sous le nom de loi Favreau. Elle fut prorogée en 1.870. Pendant les vingt ans qui venaient de s'écouler, il y eut 692 partages portant sur 35.903 hectares; mais il restait encore 40.000 hectares dont le sort n'avait pas été défini. Et le 31 Décembre 1880, les procès n'étaient pas encore terminés, car c'étaient surtout les grosses affaires qui avaient été réglées.

Il semble donc bien que cette législation et cette procédure aient besoin d'être simplifiées.

Si des terres sont laissées en friches, cela provient :

1°) de la nature du sol.

2°) du manque de moyens financiers du cultivateur pour mettre ces terres en valeur.

3°) de l'ignorance du propriétaire en matière de sylviculture.

A notre avis, deux solutions principales peuvent être proposées :

En admettant que le principe de l'inviolabilité de la propriété soit considéré comme sacré, même s'il porte préjudice à la société, il serait possible d'enseigner rapidement les propriétaires des terres en friches sur les méthodes de peuplements forestiers et les essences à utiliser.

Une fois cette connaissance acquise, les domaines forestiers appartenant à l'Etat, pourraient fournir, soit les semences, soit les jeunes plants, gratuitement.

Nous pensons qu'il serait préférable de suivre la voie de la nationalisation de ces terres, en reprenant les principes du domaine congéable. C'est la collectivité qui serait considérée comme l'exploitant du domaine, et son propriétaire pourrait être payé en nature, et annuellement. Les avantages réciproques seraient ainsi respectés et ce système simple permettrait de mettre en valeur d'immenses étendues de terres laissées incultes. Ces domaines seraient gérés par les fonctionnaires éclairés des forêts, et il est bien facile de comprendre quels bénéfices considérables la collectivité en retirerait. Cette solution ne pourrait effaroucher ceux qui sont ennemis du système révolutionnaire de la dépossession pure et simple.

Georges FLOCH.

Ingénieur I. N. B.

(A suivre)

Chrysanthèmes

Voici venir le temps des pâles chrysanthèmes;
Fleurissez les tombeaux des morts que vous aimez,
Et mettez sur leurs fronts les mornes diadèmes
De la fleur à laquelle ils sont accoutumés :
Voici venir le temps des pâles chrysanthèmes !

Voici venir l'hiver et sa mélancolie;
Ecoutez les frissons qui passent dans les bois,
Le deuil de la nature au deuil humain s'allie,
La brise a des sanglots étouffés dans sa voix :
Voici venir l'hiver et sa mélancolie !

Voici venir la neige, ô douces bien-aimées;
Bien loin sont les amours éclos aux soirs d'été
Vierges, ne pleurez pas... dans les tombes fermées,
On s'aime chastement toute une éternité :
Voici venir la neige, ô douces bien-aimées !

Voici venir le temps de pleurer sur les tombes;
Là-bas sur les coteaux où s'endorment les morts,
Des âmes vont planer, dans un vol de colombes,
Lentement, tristement, avec de blancs essors :
Voici venir le temps de pleurer sur les tombes !

Voici venir le temps d'enlinceuler nos rêves;
Bien morts sont les espoirs auxquels nous avions cru,
Morts les élans du cœur, et mort l'élan des sèves,
Mortes les visions du bonheur disparu :
Voici venir le temps d'enlinceuler nos rêves !

Voici venir le temps des pâles chrysanthèmes;
Fleurissez les tombeaux des morts que vous aimez,
Et mettez sur leurs fronts les mornes diadèmes,
De la fleur à laquelle ils sont accoutumés :
Voici venir le temps des pâles chrysanthèmes !

Novembre 1888

Ed. BEAUFILS.

Edouard Beaufile, né à Rennes, est mort en Mars dernier. Il était le frère de Paul Beaufile, mort récemment à qui l'on doit « le Domanier de Tou-an-Dizou », — « Morte Parfumée », — « Brehat, Ile rose ».

Edouard Beaufile appartenait à la pléiade du Parnasse breton. On lui doit des œuvres exquises, comme « Houle » — « Rade » — « Italam » — « Les Chrysanthèmes » que nous reproduisons ci-dessus, et qui fut mis en musique par René Lenormand (Poetisch à Lausanne) — « La Neige du Kreisker » conte de Nodl, etc...

Il fut quatre fois lauréat de l'Académie française. La Bretagne perd en lui l'un de ses meilleurs poètes et de ses fils les plus aimants.

Distro ar zoudard e Breiz

(Ann Dervez kenta)

Da weled a rann adarre
Va bro gared, Menez-Are, —
Pell diouz-in poan hag enkreuz
Tridal a rann gant levezuz

Gweled a rann; — pell e draonien,
Tour ann iliz, et gourmoulen;
Ar moged, n'eur droidellad,
O tibrada uz tu ma zad.

Kleved a rann ar c'hloc'h sklentinn,
Ar vombar, ar biniou lirzin, —
Eunn eured a zo dre ama,
Jabadao ebad tra, la, la.

Deiz mad ! deiz mad ! kamaraded
Gwin leiz ar skul kanomp paotret
Eurvad d'e — hoc'h, priedou nevez,
Gand eur c'hrubuillad vugalez.

Extrait de « Bombard Kerne » 1866. PROSPER PROUX.

La Bretagne devant les projets de division administrative

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se propose de substituer aux divisions administratives issues de la Révolution de 1789, des divisions plus vastes, plus appropriées aux besoins nouveaux. C'est pourquoi, tout récemment, nous conseillons à nos compatriotes de ne pas s'émouvoir outre mesure des projets du Gouvernement, soit qu'il promette la résurrection des Provinces, soit qu'il trace, un peu au hasard des ambitions des grandes villes, des limites de régions administratives nouvelles.

Cela ne veut pas dire, évidemment, qu'il faille dédaigner son initiative ni faire fi de ses promesses. Cela n'aurait-il pour résultat que de partager nos compatriotes en partisans ou adversaires de ses projets, en partisans ou adversaires de la Bretagne, que cela nous permettrait de savoir vers quels milieux aiguiller notre

propagande et nos efforts; et nous amènerait, nous autres bretons, qui ne parlons ici ni au nom des partis politiques, ni au nom des syndicats financiers, à prendre nettement position et à défendre notre pays.

Craignons plutôt que l'on ne se serve des projets d'hier et d'aujourd'hui, comme on se servit jadis d'autres projets, c'est-à-dire comme d'un tremplin électoral, à une époque où les élections étant supprimées (pour combien de temps ?) les politiciens professionnels fourbissent, dans l'ombre, leurs armes.

Le jour où nous verrons les beaux parleurs, si cette espèce curieuse subsiste après la tourmente actuelle, hanter nos réunions, et les salles de rédaction de nos journaux et revues, nous pourrions dire que notre cause est gagnée. Et c'est alors, justement, qu'il faudra éviter une déviation funeste de notre idéal. Des indices certains et nombreux indiquent que ce jour-là est proche.

Les récents projets de division régionale ne sont pas les derniers. D'autres, beaucoup d'autres, les suivront, comme, auparavant, d'autres, beaucoup d'autres les précédèrent.

En son livre « le Régionalisme » Charles Brun résume les divers projets de division de la France en régions. Il les range en deux catégories : d'une part, les projets dus à l'initiative privée, d'autre part, ceux dus à l'initiative parlementaire. Encore a-t-il soin de nous faire remarquer que ce résumé n'est pas complet ?

Ce sont ces projets augmentés d'autres récents que nous étudierons ici en recherchant la place qu'ils attribuent à la Bretagne.

**

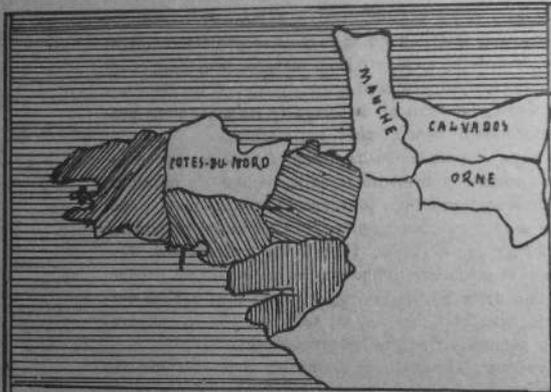
1° — PROJETS ÉMANANT DE L'INITIATIVE PRIVÉE

On en compte vingt et un jusqu'en 1915.

A) Sur ce nombre, sept réalisent l'écartèlement de la Bretagne.

Dans le projet BÉCHARD (*De l'administration intérieure de la France, tome II-1851*) l'auteur, par inadvertance peut-être, rattache les Côtes-du-Nord à une région bas-normande composée de l'Orne, du Calvados et de la Manche. Cela nous rappelle un peu certaine création de régions artistiques contre lesquelles nous protestâmes (*Union agricole Novembre 1916*) et que l'on dut par la suite modifier dans un sens plus rationnel. Prenons note de ce que M. Bechard trouvait quelque affinité entre la Manche et un département breton. Les quatre départements : Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Ille-et-Vilaine, constituaient la région

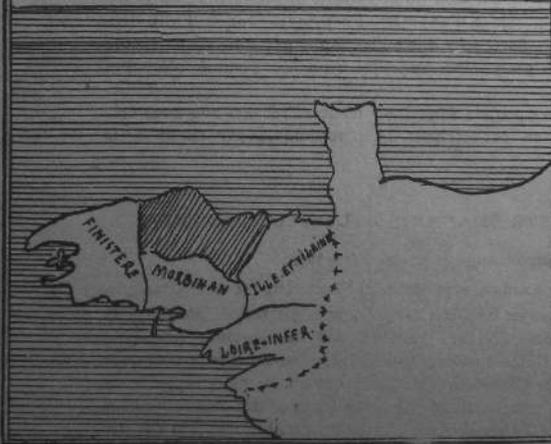
Bretagne. Prenons note également que Béchard ne sépare pas la Loire-Inférieure des autres départements bretons.



PROJET BÉCHARD
1851

BRETAGNE
ÉCARTELEE

Reproduction interdite



BRETAGNE
ÉCARTELEE

Reproduction interdite

En 1869, Fournier de Flaix propose, pour la France, 19 Régions (Les Réformes nécessaires) Il forme une région de Rennes avec les Côtes-du-Nord, le Finistère, le Morbihan et l'Ille-et-

Vilaine, et une région de Nantes avec la Loire-Inférieure qui annexe la Vendée, les Deux-Sèvres et le Maine-et-Loire.



PROJETS FOURNIER-LEPELLETIER-
SORTAIS-VIDAL de la BLACHE
HENNESY-CLEMENTEL-LANJUNAIS
(3^e Région Economique)
Clémentel

BRETAGNE
ÉCARTELEE

Reproduction interdite



PROJET FOURNIER de FLAIX
1869

BRETAGNE
ÉCARTELEE

Reproduction interdite

En 1896, M. F. Lepelletier partage la France en 27 régions voir : (*De la Décentralisation et des économies à réaliser par cette voie. Grenoble, Baratier, édit.*) Il divise nettement la Bretagne en deux. D'un côté, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord et Finistère, avec Rennes comme centre ; de l'autre Morbihan, Loire-Inférieure auxquels il ajoute la Vendée, avec Nantes pour capitale. Notons que cet auteur trouve naturel le rattachement de la Vendée à une région d'influence bretonne, je dirai même bretonnante. M. Lepelletier ne suit pas son maître Le Play, comme nous le verrons tout à l'heure.

Dans ses « *Pays de France* » P. Foncin, en 1898, va plus loin encore. Ses 32 régions nécessitent d'ailleurs de petites divisions. Avec lui, nous aurions :

N° 13 — Haute-Bretagne ou région d'Ille-et-Trieux, capitale Rennes (Ille-et-Vilaine et Côtes-du-Nord).

N° 14 — Basse-Bretagne ou région d'Aulne-et-Blavet, capitale Brest (Finistère et Morbihan).

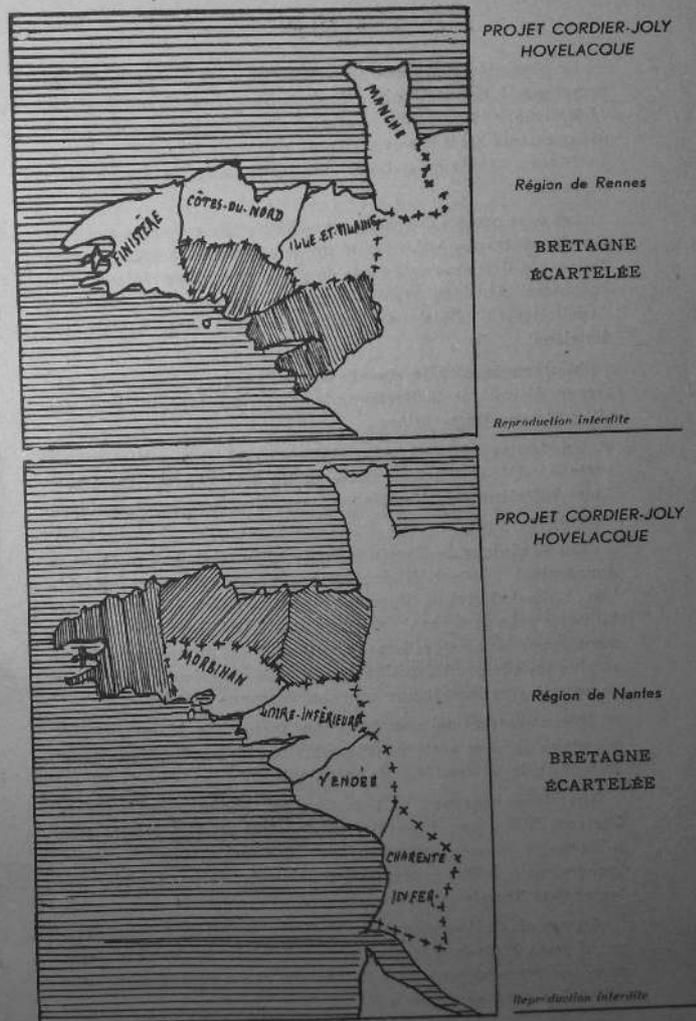
N° 15 — Région de la Basse-Loire, capitale Nantes (Loire-Inférieure et Vendée).

Voici qui satisferait, sans aucun doute, quelques présidents de Chambres de Commerce.

Remarquons que Foncin rattache la Vendée à une partie importante du territoire breton.

G. Sortais, dans les « *Etudes religieuses* » (20 Novembre 1902) divise la France en 22 provinces. La dixième, avec Rennes comme centre, réunit les Côtes-du-Nord, le Finistère, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine, c'est-à-dire les départements que l'on groupe quand on ne veut pas reconnaître l'intégrité absolue du territoire breton. A la IV^e région, de Nantes (Loire-Inférieure), il ajoute le Maine-et-Loire et la Vendée. Ici même remarque relative à la Vendée.

Le journal le *Rappel* du 3 Janvier 1903, contient une division en 18 régions de Cordier-Joly. Selon lui, la région de Rennes devrait être composée des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère et de la Manche. Notons ici l'adjonction de la Manche à un territoire breton, et faisons aussi cette remarque pour la Vendée, qu'avec la Charente-Inférieure, il adjoint au Morbihan et à la Loire-Inférieure.



Le plus récent projet du genre, celui de Vidal de la Blache comprend 17 régions (voir : *Régions françaises, Revue de Paris, 15 Décembre 1910*) donne pour une région de Rennes, les quatre départements habituels et pour une région de Nantes : la Loire-Inférieure, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne.

Les sept projets ci-dessus sont d'importance diverse et diversement contraires à l'intégrité du territoire breton. Certains ne divisent la Bretagne qu'à cause du grand nombre de régions qu'ils proposent. Ainsi en est-il des projets Béchard (21 divisions), Lepelletier (27 divisions), Foncin (32 divisions), Sortais (22 divisions).

Mettons de côté le projet Béchard qui, probablement par erreur, distrait de la Bretagne les Côtes-du-Nord, et laisse par ailleurs notre terre entière.

En réduisant à 13 ou 14 les régions du projet Lepelletier, nous aurions : Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure et Vendée, qui constituent une région bien homogène.

Les 32 régions de Foncin réduites, elles aussi, à 13 ou 14, nous donneraient : Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Vendée et Maine-et-Loire. Le Maine-et-Loire ne peut être réuni entièrement à la Bretagne. Ce département appartient naturellement à l'Anjou, au groupe angevin en sa plus grande partie, quoique, principalement dans le Choletais on verrait avec intérêt une annexion bretonne, paraît-il.

Même observation pour le projet Sortais. Le Maine-et-Loire retranché, il nous reste un ensemble formé des 5 départements bretons et de la Vendée, très acceptable.

Les deux régions 3 et 4 de Cordier-Joly, diminuées de la Charente-Inférieure, qui vraisemblablement n'a rien à faire avec la Bretagne pas plus même qu'avec le Nantais et le Vannetais, formeraient le même ensemble que celui obtenu par la réduction des projets Sortais et Foncin.

Au cas où l'adjonction de la Vendée semblerait inopportune, ce qui reste à démontrer (l'opinion unanime de Vendée étant pour un rattachement à la Bretagne) nous posséderions une région bretonne groupant nos cinq départements.

Le dernier projet du genre, de Vidal de la Blache (1910) opposé à l'intégrité territoriale bretonne, a été adopté par

M. Jean Hennesy, dans son projet de loi de 1915; que nous envisagerons tout-à-l'heure. Il ne tient en aucune façon compte des intérêts bretons.

..

Si 7 projets dus à l'initiative privée écartèlent plus ou moins la Bretagne, 12, par contre, la maintiennent entière, lui attribuant pour capitale, les uns Nantes, les autres Rennes.

Le projet exposé par Raudot dans « *Grandeur possible de la France* » en 1851, est le plus ancien. Des 25 provinces qu'il forme, la Bretagne est la sixième. Rennes est le centre.

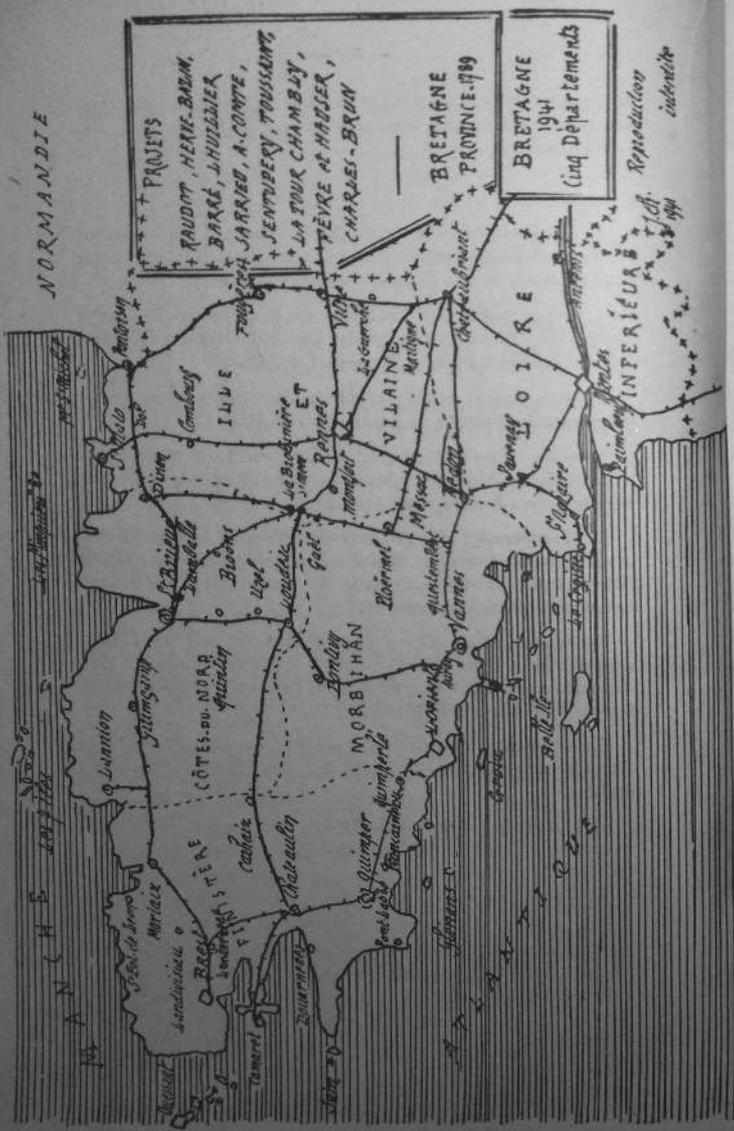
Auguste Comte, en 1854, adopte la même région avec Nantes pour capitale (*Système de politique positive*).

Dans un rapport présenté au II^e congrès des juristes catholiques en 1886, Hervé-Bazin forme la II^e région de toute la Bretagne dont Rennes serait le centre.

L. Sentupéry, en 1903 (*Economies, réformes. Les grandes régions administratives*) et Maurice Toussaint (*Décentralisation, Nancy, 1906*) reconnaissent en la Bretagne tous les éléments constitutifs d'une excellente région.

Au congrès de l'« Alliance française et des Sociétés de Géographie 1906 » Henri Barré donne à une région formée des cinq départements bretons et ayant Rennes pour centre administratif, le nom de *Région des Côtes de l'Océan*.

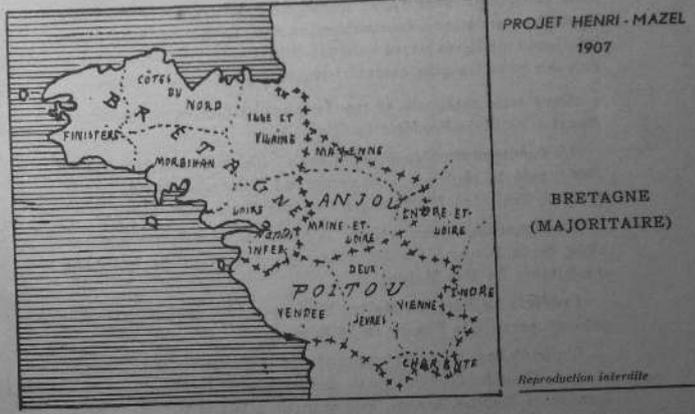
Sans indiquer le centre qu'il préfère, La Tour-Chambly en 1906 (*Action française*) reconnaît lui aussi la Bretagne comme région.



A côté de tous ceux que nous venons de citer, d'autres ne veulent constituer que de grandes divisions administratives, que, pour plus de facilité ou de clarté ils subdivisent en sous-régions.

Ainsi Henri-Mazel (1907) (*Action régionaliste*), projette 7 régions. Sa 6^e région : l'Ouest, avec Nantes pour centre, comprend comme sous-régions : le Poitou, l'Anjou et la Bretagne entière. Ce projet a été repris par M. Marcesche, président de la Chambre de Commerce de Lorient au cours de la Quinzaine du Poisson en septembre 1920.

Dans ce projet la Bretagne reste entière avec Nantes comme capitale interrégionale.



En 1907, Lhuillier (*Action régionaliste*) accepte toute la Bretagne avec Rennes comme centre.

B. Sarrieu (*Action régionaliste*, 1905) accepte toute la Bretagne. Rennes en serait le centre.

J. B. Ruffin (2^e congrès national des sociétés françaises de géographie Bordeaux 1908) dépose un projet semblable à celui de H. Mazel.

Enfin, J. Fèvre et H. Hauser (*Régions et Pays de France*, Paris Alcan 1909) constatent en France 12 régions naturelles : parmi celles-ci, la Bretagne.

Ce même Hauser, ironie des fonctions administratives ! inau-

gurerait quelques années plus tard les régions économiques artificiellement constituées qui démembraient la Bretagne.

Le dernier projet, favorable et non des moins importants en raison de la personnalité de son auteur : *Charles-Brun*, délimite 19 régions, en respectant les limites des gouvernements. Sa région bretonne englobe avec Nantes et Rennes, toute la Bretagne.

En dehors des deux catégories de projets que nous venons de citer, en dehors de ceux qui, comme le disait excellemment *Le Goffic*, « écartèlent » la Bretagne, peu nombreux en réalité, et de ceux qui la respectent, existe une troisième catégorie. Celle-ci, non seulement conserve en son entier le territoire breton, mais consciente, sans aucun doute, de l'influence traditionnelle, historique, artistique, économique, expansionniste de la Bretagne, lui ajoute quelques terres voisines. Ainsi notre Bretagne devient l'un des pays les plus caractéristiques et des plus marqués.

Dans cette catégorie, se trouve le projet du *lieutenant-colonel Royal* et celui de *Frédéric Le Play*.

Le *Lieutenant-colonel Royal* (voir : *Décentralisation*, Nancy, 1906), créé 15 régions. La 5^e comprend : Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure et Mayenne.

L'adjonction d'une partie de la Mayenne ne paraît pas impossible. Nous l'avons déjà dit. Elle répond au vœu de beaucoup d'habitants du Bas-Maine.

Frédéric Le Play, un Maître, précurseur des régionalistes d'aujourd'hui, partage la France en 13 Régions.

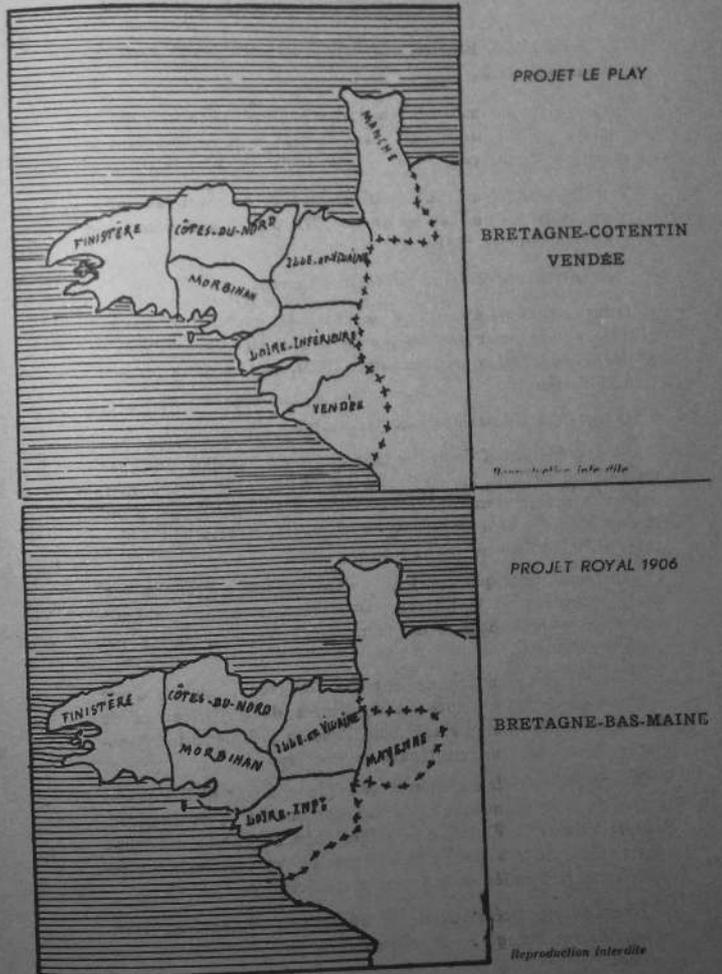
L'une d'elles, la 5^e, est composée de la Bretagne, du Cotentin et de la Vendée. La réunion de ces trois noms forment son titre. Autour de Rennes, centre, se groupent : Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Manche et Vendée.

Enfin le dernier projet du à l'initiative privée, que nous connaissons, est celui de *Louis Boucheron*, chef de division honoraire à la Préfecture d'Indre-et-Loire, (1938).

A l'aide de la Bretagne et de territoires voisins, il constitue deux régions.

La VIII^e Région, avec Rennes pour capitale groupe les départements de Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine et Mayenne.

La IX^e région groupe autour de Nantes, le Morbihan, la Loire-Inférieure, la Vendée et les Deux-Sèvres.



II° — PROJETS EMANANT DE L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE.

Les projets émanant de l'initiative parlementaire sont moins nombreux que les précédents : six en tout, sept en comptant la proposition Hennessy.

Sur ce nombre, un seul, celui de *Raudot* nous est favorable. Il n'est d'ailleurs que la reprise, en 1871, d'un projet dont nous avons parlé, émis en 1851.

Les autres écartèlent la Bretagne à l'envi.

Deux ne sont pas à étudier : les projets *De Ramel* et *De Mackan* (1898) qui ne sont autres que la proposition Lanjuinais, le projet *Louis Martin et Chassaing* (1900), reprise de la proposition Hovelacque.

Il nous reste à parler de quatre projets :

La proposition *Hovelacque* date de 1890. Elle admet 18 départements ou régions. Le Bretagne est répartie entre les deux départements de *Rennes* : Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Finistère et *Manche*, et le département de *Nantes* : Morbihan, Loire-Inférieure, *Vendée* et *Charente-Inférieure*.

On remarquera que ces deux « départements » groupés, desquels on enlèverait la *Charente-Inférieure*, seraient analogues aux régions de *Fonçin* et de *Sortais*, également groupées par deux.

Ce n'est pas sans étonnement que l'on trouve, au bas d'une proposition de 1895, à côté des signatures de *d'Allières* et de *Ramel*, celle du Breton *Lanjuinais*, l'ancien président de l'Association bretonne, l'ancien député de *Pontivy*.

Le projet qu'il fait sien crée 23 régions. L'une d'elles prend le nom de « Bretagne »... et ne comprend que les Côtes du Nord, l'Ille-et-Vilaine, le Finistère et le Morbihan, avec *Rennes*, comme centre. Une autre s'appelle le « Nantais » et groupe la Loire-Inférieure, la *Vendée* et la *Charente-Inférieure*.

L'ancien vice-président de la Fédération régionaliste française, *Charles-Beauquier*, dépose en 1890, puis en 1902, une proposition.

Celle-ci, pour une part, ne diffère pas beaucoup de celle de *Vidal de la Blache*, mais *Beauquier* est le premier et le seul à joindre à une nouvelle région dont *Nantes* est le centre, non des

départements, mais des parcelles de départements, puisqu'à la Loire-Inférieure, il ajoute des parties de la Mayenne, du Maine-et-Loire, de la *Vendée* et des Deux-Sèvres. Je dois dire cependant qu'on constate le même fait dans la proposition de *Henri Mazel*, dont nous avons parlé, qui réunit trois provinces : Bretagne, Anjou et Poitou, ce qui l'oblige à annexer à la région ainsi formée des parcelles des départements de Mayenne, Indre-et-Loire, Indre, Charente.

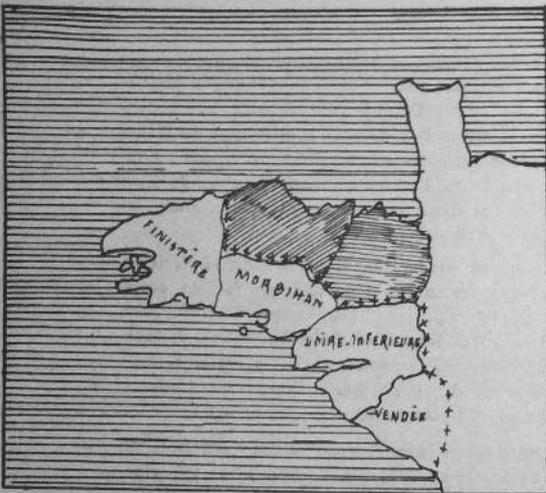
Jusqu'ici, beaucoup de projets séparent la Loire-Inférieure du reste de la Bretagne, les autres départements faisant corps autour de *Rennes*. Quelques projets : *Hovelacque*, *Cordier Joly*, *Lepelletier*, font deux parts. D'un côté, Loire-Inférieure et Morbihan, de l'autre, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine. A la première, on ajoute la *Vendée* et parfois la *Charente-Inférieure*, à la seconde, la *Manche* et la *Mayenne*.

Mais, nous n'avions pas encore rencontré une division du genre de celle de *Cornudet* et *Lockroy* (25 Mai 1896) qui s'inspire uniquement de la situation maritime des départements bretons, les divisant en deux nouveaux groupes : d'une part les départements des côtes de l'Atlantique avec la *Vendée*, Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère et *Nantes* comme chef-lieu, — de l'autre les départements des côtes de la *Manche*, avec la *Manche* et *Rennes*, Côtes-du-Nord et Ille-et-Vilaine.

Cela devrait répondre au désir des dirigeants de chambres de commerce de Bretagne dont d'aucuns veulent partager celle-ci en deux parties : partie maritime, partie agricole. Division bien difficile à réaliser, car il s'agirait de délimiter les influences agricoles et les influences maritimes en Bretagne, délimitation impossible.

Le projet *Cornudet*, réduit à 13 ou 14 régions laisserait une Bretagne entière accrue de la *Vendée* et de la *Manche*.

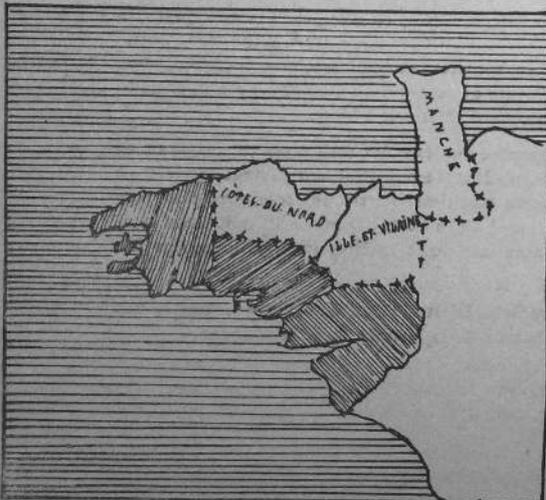
PROJET CORNUDET
LOCKROY - 1896



COTE ATLANTIQUE
NANTES

Reproduction interdite

PROJET CORNUDET
LOCKROY - 1896



COTE DE LA MANCHE
RENNES

Reproduction interdite

Le dernier projet en date, projet initial de *Vidal de la Blache* est celui de *Jean Hennessy*, président de la Ligue de Représentation professionnelle et d'Action régionaliste.

Sa 16^e Région (il en compte 17) aurait Rennes pour capitale et grouperait l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, le Morbihan et le Finistère. Celle-ci constituerait donc une région purement bretonne, que nous retrouverons dans des projets antérieurs, de laquelle Nantes se trouverait détaché pour devenir le centre d'une 15^e région bizarre au plus haut point. Les départements qui joignent directement sur le plus large front la Loire-Inférieure, c'est-à-dire la Vendée et le Morbihan, n'y seraient point rattachés. Mais, par contre des parties du Maine (Mayenne et Sarthe); de l'Anjou (Mayenne et Maine-et-Loire) et de la Touraine (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire), forment avec le Nantais cette 15^e Région.

Voilà, n'est-il pas vrai, une bien étrange région bien opposée aux régions maritimes précédentes ?

PROJET HENNESSY



BRETAGNE
ÉCARTELÉE

Reproduction interdite

En dehors des projets émanant des initiatives privée ou parlementaire, il faut faire une place à part au projet, devenu une réalité, du Ministre du Commerce Clémentel, qui groupe les Chambres de Commerce en 16 Régions. A tort ou à raison, on veut voir dans les régions économiques, les futures régions admi-

nistratives alors qu'on ne devrait pas leur accorder plus d'importance qu'aux régions agricoles, militaires, universitaires, ferroviaires, judiciaires, beaucoup moins qu'aux régions géologiques, climatiques, linguistiques, raciques.

Au lieu de grouper les Chambres de Commerce de la Bretagne en une seule région, il constitue une 3^e région avec l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, le Finistère et le Morbihan (région infime si on se place au point de vue uniquement économique et incomplète), et une 4^e région, étrangement composée, de trois pays distincts, que dis-je, de quatre pays distincts, dont certains n'ont aucun rapport entre eux : le pays de Nantes, la Vendée, le Maine : Mayenne et Sarthe, l'Anjou : Mayenne et Maine-et-Loire, la Touraine : Indre-et-Loire.

Que M. Clémentel groupe Loire-Inférieure et Vendée, rien de plus naturel ! la Vendée, de par ses traditions historiques, ses intérêts économiques, maritimes et agricoles étant destinées dans une France régionaliste, à faire partie du groupe breton. Mais que la Sarthe, la Mayenne soient rattachées *entièrement* au Nantais, cela dépasse vraiment les bornes de la fantaisie. Non, que nous ne jugions pas naturel le rattachement d'une partie de la Mayenne (le Bas Maine) à une Bretagne et d'une autre partie, d'outre Mayenne à la Beauce ? Le département de la Mayenne de par sa formation est une division hétéroclite qui doit disparaître.

Jean CHOLEAU.

(A suivre)

CANTATE A SAINT HERVÉ

O toi, qui t'en es venu dans les âges, sur ton esquif de granit,
de la terre des Saints, d'Hibernie étourdie par les ouragans
ou les fluides et printanières brises,

Dans l'impérieux souffle divin du vent de Noroît

Vers la terre, notre Terre que dans son Eternel Dessin il t'avait
promise !

Notre regard est sombre comme la nuée d'orage qui couvre les
ménés,

Notre âme est farouche et rude, errant dans les nuits sans étoiles,
par les chemins creux et étroits...

Puisse-t-elle suivre l'évangélique sillage de ta robe de bure !
Puisse-tu nous mener

Comme tu menais ton frère Loup qui était ton compagnon et
ton ami.

Il avait pourtant dévoré le cœur virginal des biches; il avait
terrassé le cerf qui bramait dans son agonie sanglante; il
avait déchiré sa proie;

De ta main pieuse et de ton paisible regard tu l'avais délivré du
mal. Apaise tes fidèles puisque tu as apaisé l'Ennemi !

Quand tu dénombrais dans la nuit longue les fleurs mystérieuses
sur la lande sombre des cieux

Tu pressentais déjà nos files marmonnantes ondulant vers ta
fontaine, sous les bannières et les croix,

Et le soir doré des pardons, le soir, où ta sainte magie nous
lègue et nous prodigue l'ineffable Don précieux,

Jean-Pierre FOUCHER

1940



BIBLIOGRAPHIE

1° JOURNAUX :

Un nouveau journal quotidien du soir paraît à Rennes sous le titre de « *La Bretagne* ». Il est dirigé par M. Yann Fouéré assisté de R. Audic; Il publie en chaque numéro une colonne en langue bretonne.

En politique il défend l'autonomie bretonne dans le cadre français.

La même direction a pris à charge la rédaction de trois hebdomadaires : *Ille-et-Vilaine*, *Morbihan* et *Côtes-du-Nord*, qui sont plus spécialement destinés aux milieux ruraux.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue.

2° LES LIVRES :

« L'AMOUR QUI S'ENFUIT » par Job de ROINCE.

Bon roman à l'usage des familles, comme de Roince sait les écrire. Il y décrit un pays délicieux que les Bretons et les étrangers ne se lassent pas de revoir : Perros-Guirec.

(Editions commerciales de l'Ouest, 14, rue du Pré-Botté, Rennes, l'ex. 15 frs).

LE GUYADER.

Avis à nos adhérents et abonnés

COTISATIONS. — Quelques-uns de nos amis se plaignent d'avoir à supporter des frais assez élevés pour le recouvrement annuel par la Poste. Il ne tient qu'à eux de les éviter en envoyant le montant de leur cotisation par versement ou virement au compte courant postal 5852 Jean Choleau, bureau des chèques de Rennes.

Pour éviter perte de temps et frais de correspondance, administration, rédaction et direction sont maintenant réunies à Vitré; s'y adresser directement tant pour la FEDERATION et le REVEIL que pour les COMPAGNONS DE MERLIN et GALERNE, 46, rue Poterie.



2° Trimestre 1941

N° 9

PROGRAMME D'ACTION FOLKLORIQUE

Le groupe régional haut-breton : les « Sabotiers de Fougères » voyant chaque jour davantage l'utilité d'une action folklorique organisée, se propose d'atteindre ce but en suivant le programme ci-après. Il serait heureux si vous vouliez bien y souscrire, pour que chaque région puisse en voir la réalisation.

Pour cela il faut d'abord obtenir l'appui et la collaboration des professeurs libres et officiels de la région afin que nous puissions amener la jeunesse de nos écoles à s'intéresser aux traditions et coutumes d'autrefois.

A) Pour atteindre ce but :

- 1° — Etablir un choix de danses, rondes et chansons régionales faciles. Les faire étudier dans les écoles.
- 2° — Faire connaître aux enfants les jeux de chez nous.
- 3° — Leur faire apprendre l'Histoire locale.
- 4° — Leur donner un devoir trimestriel concernant le pays, les coutumes familiales et autres, le costume, les histoires et légendes, les chansons et danses, etc...
- 5° — Après correction par le Maître, ces devoirs seraient envoyés au groupe de la région : Fougères, Châteaubriant ou Saint-Brieuc, qui classerait les meilleurs et les récompenserait... Ce travail, bien compris, aiderait puissamment le groupe dans ses recherches folkloriques.
- 6° — Chaque année, le programme des chants et danses étudié par les élèves serait exécuté par tous (insistons sur ce point : par tous) les élèves, au cours d'une fête organisée dans les villes et villages, au cours des mois d'été.

De telles fêtes donneraient de l'émulation aux jeunes ainsi qu'à leurs familles.

B) Même programme d'action, plus étendu, dans les œuvres post-scolaires :

1° — Ces œuvres constitueraient comme des filiales du groupe régional. Elles aideraient celui-ci à :
rénober le costume traditionnel (le vrai costume), évolué dans la tradition et embelli, si nécessaire.

2° — Faire revivre les coutumes en honneur à certaines fêtes : chants de Noël dans les rues des villes et villages, œufs de Pâques, feux de la Saint-Jean et combien d'autres...

3° — La vente des chansons populaires et leur audition le dimanche à la porte des églises des bourgs.

C) Ce vaste programme, pour être réalisé, nécessite de nombreuses bonnes volontés. Il faut donc faire appel à la collaboration de tous les écrivains, poètes, compositeurs, folkloristes, pour qu'ils travaillent de concert avec nous à donner aux jeunes des romans, des histoires locales, des pièces de théâtre, des chansons, des monologues, inspirés de notre terroir.

D) Nous devons procurer à ces folkloristes le moyen de se faire éditer, répandre leurs œuvres.

La création d'expositions folkloriques dans les villes les plus visitées par les touristes aiderait puissamment à la vulgarisation des œuvres de nos artistes, artisans et de nos richesses locales.

Les « Sabotiers de Fougères » ont fait une exposition de ce genre en 1938 de deux jours et préparent une exposition permanente pour les mois d'été.

Un bulletin trimestriel pourrait servir de lien entre les groupes et filiales qui auraient adhéré à ce programme d'action. Peut-être les chefs de groupes pourraient-ils se réunir chaque année pour la mise au point du programme d'action.

Adresser toutes suggestions à ce sujet soit au Directeur de « Galerne » rue Poterie 46 à Vitry, soit à Mlle Corvaisier, directrice des « Sabotiers de Fougères », 44, rue des Vallées à Fougères (Ille-et-Vilaine).

Notes de la direction de « Galerne »

La revue demandée existe : c'est « Galerne » qui, sans un sou en caisse a mené à bien l'impression de neuf numéros. Elle est l'organe des « Compagnons de Merlin ». Ses huit pages pourront devenir 16 ou 24, si chaque groupe fait dans son milieu et son pays une campagne d'abonnements et de vente.

Depuis le Numéro 7, son tirage est de Mille exemplaires. Aidez-nous à le développer encore. « Galerne » est en vente dans tous les dépôts Hachette et toutes les bibliothèques des gares de Bretagne.

En temps normal une réunion des chefs de groupes serait nécessaire. En ce moment, seules les réunions des groupements économiques professionnels sont admises par l'autorité allemande.

D'ailleurs il n'est pas très difficile de se mettre d'accord par lettre sur l'intéressant programme élaboré par les dévoués dirigeants des « Sabotiers de Fougères ».

PAGE OUBLIÉE (1919)

LA QUESTION GALLAISE

Pour quiconque se préoccupe du relèvement de notre Patrie bretonne se présente bien vite un obstacle profond à sa juste compréhension de la question, et à l'établissement d'un système de propagande bien nettement défini, je veux causer de l'existence en Bretagne d'une large partie de langue française, de la Haute Bretagne.

Et pour peu que l'on voyage un tant soit peu en pays Haut-Breton, la difficulté semble grandir et devenir insurmontable. La vue pour un bretonnant de ces hommes en laid costume d'ouvrier moderne, de ces femmes en coiffes ridiculement réduites, causant un patois qui leur semble un Français écorché, enfin la platitude de la mentalité moyenne du pays, le lui rendent bientôt indifférent sinon hostile.

Quelques-uns vont même jusqu'à le considérer comme perdu, et à envisager sa séparation d'avec le pays Breton. On n'a pas craint de l'écrire; on n'a pas craint non plus de couvrir d'anathèmes les Gallos, et de les déclarer étrangers à la Patrie Bretonne.

D'autre part, dans certains milieux anti-Bretons, surtout en France, on s'est fait une arme de l'existence de la Bretagne gallaise pour nier l'existence de la nationalité bretonne et considérer comme folies ses justes réclamations.

Aussi, devant ce passé d'incertitude et d'hésitations, je tiens, en tant que Breton Gallo, né sur la frontière, vivant dans le comté de Rennes depuis bientôt vingt ans, à présenter la question telle qu'elle est, avec ses difficultés, ses raisons de croire et ses raisons d'espérer. Là sera le sujet du présent article.

La Haute Bretagne ou Bretagne gallaise, comprend la totalité des anciens évêchés de Rennes, Dol et Nantes, l'évêché de Saint-Brieuc moins le Goello, et une partie de l'évêché de Vannes. Dans cet immense pays qui va de Lézé à Dol et de Loudéac à

Vitré, qui comprend plus de la moitié de la Bretagne, on retrouve le même patois, les mêmes mœurs, les mêmes costumes — à part les coiffes des femmes — et les châles de l'évêché de Saint-Brieuc, plus longs qu'ailleurs. Il y a en somme une entité propre qui constitue le pays gallo.

Doit-on, de gaieté de cœur, abandonner au point de vue breton tout ce territoire. Doit-on le rejeter de côté pour porter tous les efforts de rebretonnisation sur la Basse-Bretagne et uniquement sur elle, doit-on même s'en séparer absolument et le considérer comme une province étrangère au titre du Maine et de l'Anjou ?

Au seul point de vue économique, c'est folie d'envisager un seul instant une telle solution. Serait-elle viable, une Bretagne autonome sans le nœud fluvial et routier, sans la capitale intellectuelle au passé énorme qu'est Rennes, sans le port splendide qu'est Nantes, sans le débouché de la Basse-Loire, sans le riche et fertile pays de Dol ? Que serait ce tronçon — farouche il est vrai, — rejeté au bout de la Péninsule, vassal de ses voisins pour les moindres produits ?

Au point de vue breton, ce serait un crime. Je me propose de le prouver en établissant que la Haute-Bretagne A FAIT ET FAIT ENCORE PARTIE INTEGRANTE DE LA NATION BRETONNE.

Jetons en effet un regard sur le passé de ce pays. Quand les Bretons, vers le milieu du V^e siècle, commencèrent à émigrer de Grande-Bretagne en Armorique, ils se trouvèrent en face d'une population indigène de race Gauloise, donc celtique, mais de langue latine. Les immigrants se massèrent principalement dans l'Ouest de la péninsule, et absorbèrent bien vite les anciens occupants qui adoptèrent la langue et les mœurs des nouveaux venus. Au VII^e siècle, cette zone bretonne était limitée, suivant La Borderie, par une ligne partant de l'embouchure du Couënon à Vannes, c'est-à-dire comprenant les diocèses de Dol, Saint-Malo et Saint-Brieuc, actuellement gallos, qui, à ce moment formaient avec celui de Tréguier la principauté de Domnonée.

En dehors du pays Breton restaient encore les diocèses de Rennes et Nantes et le Vannetais Gallo actuel. Or on sait que Nominoë, au IX^e siècle, conquiert définitivement ces pays à la Bretagne. Le résultat de cette conquête fut un afflux de colons bretons dans ces pays de langue latine, une avance de la limite de la langue, principalement dans les presqu'îles de Rhuy et de Guérande, qui se bretonnisèrent entièrement. Dans le reste du pays conquis, c'est-à-dire la presque totalité des évêchés de Rennes et Nantes, les colons bretons furent trop peu nombreux

pour imposer leur langue, quoique formant parfois des îlots importants, comme à la Guerche, Landéan, etc. Mais, de l'avis même de La Borderie, ils imposèrent aux indigènes, leurs costumes et leurs mœurs.

On peut donc dire qu'au IX^e siècle : *les deux tiers du pays gallo actuel était breton et de langue bretonne et, dans le reste du pays gallo, si le dialecte roman avait subsisté, il y avait une énorme colonisation bretonne, avec de larges îlots de langue bretonne qui semblent n'avoir été que lentement réduits. Donc, IL N'Y A PAS DE DIFFERENCE DE RACE ENTRE LE GALLO ET LE BRETON*, tous deux étant composés du même mélange de Celte-Breton et de Celte Gaulois, fait aux V^e et VI^e siècles pour la Basse-Bretagne et les évêchés Briochin, Malouin et Dolois, au IX^e siècle pour les évêchés Rennais et Nantais.

Et cela est si vrai actuellement, que depuis que s'est constituée la Bretagne galle, il n'y a aucune différence entre les Gallos de Rennes ou de Nantes, qui furent toujours de langue latine, et les Gallos de Saint-Brieuc ou de Dol qui furent jadis, et longtemps de langue bretonne.

Or, de l'aveu de tous les historiens bretons les Gallos ont toujours eu depuis le IX^e siècle LES MEMES MŒURS ET LES MEMES COSTUMES que les Bas Bretons, jusqu'au siècle dernier s'entend. Jusqu'à cette époque les hauts Bretons portaient la veste courte, les braies et les guêtres, et le large chapeau comme leurs frères de basse Bretagne. Leur civilisation, leur jeux, leurs fêtes étaient jusqu'à la veille de la guerre, d'une incontestable parenté avec la civilisation et les fêtes bretonnes. Longtemps l'intérieur gallo fut le même — à part le lit clos — que l'intérieur breton. La maison est encore restée la même et les compositions architecturales furent longtemps de même inspiration. Il y a une telle parenté entre l'esprit des deux pays que La Villemarqué nous cite une complainte galle — celle de Jean Renaud — qui, racontant le même fait que la complainte bretonne « Aotrou Nann hag ar Gorrigan » est la traduction presque littérale de cette dernière. L'obscur chanteur gallo, qui la composa, s'est rencontré presque en tous points avec le poète breton.

IL N'EXISTE DONC QU'UNE DIFFERENCE DE LANGUE entre les Gallos et les Bretons. On sait comment elle s'établit. Les invasions normandes, avec les désastres qui les suivirent, réduisirent la zone bretonnante à sa limite actuelle, donnant, du IX^e au XII^e siècle la langue romane aux trois quarts de l'ancienne Domnonée. De cette époque date la formation du pays gallo.

Ces populations de récente latinisation linguistique ne tardèrent pas à constituer avec les populations de langue romane de Rennes et Nantes un tout homogène, au patois français, aux costumes, mœurs, esprit bretons et *donc au plus haut point du sentiment national.*

En effet, dès l'époque où prend corps la Bretagne gauloise jusqu'au milieu du siècle dernier, *elle sera le plus fidèle soutien du sentiment et de la fierté nationale bretonnes.*

Ce fait est surtout visible pendant l'époque qui va de la Réunion à la suppression de l'Autonomie bretonne, en 1790. On voit alors se développer et triompher en Haute Bretagne un indéni- niable sentiment national, très ombrageux d'ailleurs. Les moindres attaques à la Constitution bretonne, les moindres insultes à la Nationalité sont immédiatement suivies de soulèvements populaires, de manifestations, si même ce n'est de véritables révoltes dans les villes et la campagne gauloises. Autour du Parlement et des Etats bretons, et avec lui, vit le peuple gallo tout entier. Et à chaque oppression nouvelle, il se soulève, que ce soit le duc de Chaulnes qui rase une rue à Rennes, que ce soit d'Aiguillon et ses « Ifs » hués par le peuple rennais, que ce soit un gallo — le grand La Chalotais — qui défend et fasse triompher la cause de la Nation Bretonne, le peuple gallo suit, et suit en entier. On se rend compte alors de l'existence dans toute cette Bretagne de langue française, d'un sentiment National breton exclusif, farouche et réfléchi, que la Bretagne bretonnante, moins directement en rapport avec les événements politiques de Rennes ou de Paris, manifeste plus tardivement et souvent avec moins de violence.

La Haute Bretagne a donc eu au plus haut point le SENTIMENT NATIONAL BRETON, seul critère de la Nationalité. Ce fait seul suffirait à la faire considérer comme une partie de la Patrie bretonne; mais quand on y ajoute les constatations que je viens d'exposer, qu'elle est de même race, de même esprit, de même civilisation et qu'elle ne diffère en principe que par la langue, il n'est plus permis de douter. LA HAUTE BRETAGNE FRANCISEE PARTIELLEMENT A LA FAVEUR D'INVASIONS MAIS RESTÉE JUSQU'A CES DERNIERS TEMPS BRETONNE DE CŒUR ET DE MŒURS, EST PARTIE INTÉGRANTE ET INSÉPARABLE DE LA NATION BRETONNE.

Maurice MARCHAL.

Pontivy, le 16 Août 1919.

Extrait de « BREIZ ATAO » organe mensuel du Groupe régionaliste breton. — Première année, n° 8 — Première série — Août 1919.

GLOSSAIRE

DES PARLERS POPULAIRES DU PAYS DE VITRÉ (Bretagne)

(Suite)

B

Broder	v. a.	tricoter
Brodeuse	n. f.	ouvrière tricoteuse à la main
Bronner	v. a.	sucer les mamelles — du breton « bronn, mamelle »
Bronnou	s. m.	enfant sevré dont les lèvres font le mouvement de bronner
Brosiller	v. n.	ramasser des brosilles ou tout débris de bois
Brosilles	n. f. pl. CCV	petites branches cassées ou tombées, propres à faire des bourrées. Corruption du mot « Broussailles », de l'italien <i>brogliaue</i> , mêler même signification
Brochons	n. m. pl.	femme qui bobo
Bobanne	n. f.	homme qui bobo
Bobard	n. m.	regarder quelqu'un ou quelque chose d'un manière hébété
Bober	v.	enveloppe extérieure, munie de piquants, de la châtaigne
Bogue	n. f.	petites châtaignes sans valeur marchande
Boguille	n. f.	personne qui a les yeux chassieux
Boguilloux-se	adj.	bol en terre vernissée avec une anse, à fleurs ou à dessins géométriques de couleurs sur fond blanc dans lequel on sert le cidre. On distingue trois sortes de bolées : la bolée d'artilleur qui contient un demi-litre, l'apéritif de maçon de même contenance, la bolée de monsieur, à quatre au litre
Bolée	n. m.	Les bolées selon les régions sont : 8, 4, 3 ou 2 à la pinte
Bonne sente	loc. ad.	bonne odeur
Bonshommes	n. m. pl.	plante connue aussi sous le nom de perce-neige
Brou	n. m. CCV	lierre. Du grec « Bruttein », manger, brouer. Le lierre est en quelque sorte le brou ou feuillage par excellence, parce que, en général, les herbivores le préfèrent à toute autre plante
Brou	n. m.	écorce verte qui couvre la noix (A. B. T.)

Bru	n. m.	bruit
Brûleu	v. n.	distiller le cidre à la campagne
Brûleu saou	loc. ad.	brulé saoul — ivre mort
Brûlis	n. m.	incendie
Buée	n. f.	laver la buée : faire la lessive
Buie	n. f.	broc en terre avec une anse
Busse	n. f. CCV	sorte de tonneau ou barrique
C		
Cha	n. m.	chamillard, hydromel
Cha	n. m.	bouillie de blé noir qu'emploient les tisserands pour le parage des chaînes de chanvre ou de lin
Chaffoureu	v.	poursuivre, effrayer un chat (A.D.Tr. vieux mot avec un sens différent)
Chai et cheu	n. m.	viande, chair
Chaire	n. f.	chaise
Chaigne	n. f.	chaîne
Chalureux	adj.	chaleureux, qui n'a jamais froid
Chamb'	n. f.	chanvre — chambre
Chamillard	n. f.	hydromel
Champagne	n. f.	pièce de terre de grande étendue
Chancroux	n. m. CCV	qui songe — homme de mauvaise humeur
Chanillard	n. m.	enfant qui trompe, qui triche en jouant
Chanilleu	v.	tricher, tromper : « je n'joue pu o ta, tu chanilles »
Chanteau	n. m. CCV	morceau de pain entamé (A. D. Tr.)
Chao d'bâyre	loc.	légèrement pris de boisson
Chapet-Chapiau	n. m.	chapeau
Charra	n. m.	voie charettière
Chârras	n. m. pl.	transports
Chârrée	n. f.	cendres de lessive
Chârreyeu	n. f.	transporter à l'aide d'une charrette
Chârreyot	n. m.	petite charette à une roue
Chârte	n. f. CCV	charette, contraction du mot
Chârtée	n. f.	contenu d'une charte
Chat d'écureuil	n. m.	écureuil
Châsse	n. f. CCV	cercueil, du grec : kapsa (A. D. Tr.)
Châsse	n. f.	battant du métier à tisser actionné par la main gauche du tisserand et ramenant la trame vers le tissu
Chaussement	n. m. CCV	chaussures (A. D. Tr.)
Chausseu	v.	chausser
Chassou	n. m.	chasseur
Chaovire	v.	rire sournoisement, d'une façon peu franche (A.D.Tr. avec un autre sens)

Jean CHOLEAU.

(A suivre)

Revue et journaux bretons faisant échange avec le «REVEIL BRETON»

FEIZ HA BREIZ — Kannad emisek ar Vretoned — abonnement : 15 frs — administration : Scrignac (Finistère) C./c. 21-802, Rennes.

DIHUNAMB — Mensuel — Direct. Loeiz Herriou — l'an 12 frs — C./c. 241-28, Nantes. — Administration : Dihunamb, Hennebont.

L'HEURE BRETONNE, hebdo, rue d'Estrées, n° 1, Rennes.

OLOLÉ — Journal illustré des petits bretons, bi-mensuel; l'an : 17 frs.

GWALARN — Revue mensuelle en langue bretonne. Rener : Roparz Hémon. L'an 50 frs. C. C. 12.110. Nemo, Rennes.

STUDI HAG OBER — Revue d'études théologiques et philosophiques, publiée sous la direction des abbés L. Le Floch et Y. P. Nedeleg abbé Le Floch, Guingamp, c. c. 34 212, Rennes.

STERENN — Revue mensuelle de langue bretonne. Boîte postale 75 Brest.

LA BRETAGNE — Quotidien du soir. Deur Y. Fouéré, 19, rue de la Monnaie, Rennes.

BRETONS

- aidez-nous en recrutant de nouveaux adhérents à la Fédération, de nouveaux abonnés à notre revue.
- vous nous permettez ainsi d'accroître notre rayonnement, de donner de l'extension à notre revue plus d'importance à nos réunions.
- n'oubliez pas de régler votre cotisation annuelle de 20 frs. au C. C. 5852, J. Choleau, Rennes.
- souscrivez des abonnements de même somme que nous servirons aux adresses que vous nous indiquerez.

N'OUBLIEZ PAS D'OFFRIR A VOS AMIS :

Les CHANSONS et DANSES POPULAIRES de HAUTE-BRETAGNE
par Jean Choleau et Marie Drouïart

magnifique recueil, abondamment illustré, d'une très belle présentation, dont le « Mercure de France » a pu dire :

Le nouveau recueil de « Chansons et danses populaires de Haute Bretagne »... complète et par endroits rectifie les recueils antérieurs dont les plus connus sont ceux d'Orain, de Decombes et de Soreau... Si souvent les collecteurs truquent leurs documents qu'il importe d'affirmer ici la bonne foi entière des auteurs et le soin qu'ils ont mis à ne donner que des textes et des airs soigneusement contrôlés... (Arnold Van Gennep).

Un volume in-8 de 161 pages, 19 planches hors texte d'illustrations représentant les costumes de la Haute Bretagne, introductions de Marie Drouïart sur la chanson populaire, de Jean Choleau sur la Haute Bretagne, de Jean Lancelot en patois de Haute Bretagne — Lexique de mots patois, — notes relatives aux textes bretons, patois, français, — airs de binious inédits recueillis en 1860 par Mme Le Cerf, avec leur accompagnement pour le piano — l'ex. 50 frs — Il reste quelques exemplaires de luxe sur Lafuma à 70 francs — Edition « Unvaniez Arvor » à Vitré — En vente toutes librairies aux prix ci-dessus. — Pour le gros : 46, rue Poterie, Vitré.

Le « Réveil breton » se met à votre disposition pour vous procurer les ouvrages ci-après :

ROZEN AR VREZON Chansons populaires recueillies ou mises en musique : <i>Les Jolies filles de Quimperlé — A ta quenouille — Le Loup garou — La chanson du marin — A ma Bretagne — Les Korrigans</i> — pièce 1,00 — réduction pour patronages	
<i>L'Etat actuel du Folklore de Haute-Bretagne. Tome I. Les Patois</i>	10 00
JEAN CHOLEAU : <i>Condition des serviteurs ruraux bretons : domestiques à gages et journaliers agricoles</i> , 1 vol. in-8, 204 p.	20 00
id <i>L'Expansion bretonne au XX^e s.</i> — un vol in-8, 240 pages, avec cartes, graphiques, planches hors-texte	20 00
id <i>De Roscanvel à Landavran, impressions de voyages</i> — 1 vol 176 pages, illustré, édition ordinaire : 15,50 — luxe	20 00
id <i>Le Journalier agricole du Pays de Vitré</i> — monographie de famille	8 00
id <i>Essai sur la situation économique de Plougastel-Daoulas</i>	épuisé
id <i>Le Maître de l'atelier</i>	0 50
id <i>Le Régionalisme et les Intérêts commerciaux et industriels, un label breton</i> , brochure de 52 pages	2 50
id <i>La navigation intérieure en Bretagne</i> , brochure 58 pages	3 00
id <i>Lexique breton-français des termes de l'Industrie textile</i>	4 00
id <i>L'outillage économique de l'arrondissement de Vitré</i> avec un portrait et une carte, in-8, 16 pages	6 00
id <i>Les Bretons devant l'Impôt — Une brochure 80 pages, in-8</i>	10 00
J. P. CALLOCH — <i>Ar en deulin — A genoux</i> , poèmes bretons édit. Dihunamb	23 50
LOEIZ HERRIEU — <i>Chansons populaires du Pays de Vannes avec la musique (breton et français)</i>	41 50
id <i>Le Breton usuel</i>	15 40
JEANNE PERDRIEL-VAISSIERE — <i>Et la lumière fut</i> — Paris Sansot — <i>Le bois de Buis</i> , Paris, Bloud — <i>Le toit sur la hauteur</i> , Paris, Chiberre	
LEON PALAUX — <i>Un barde breton : Jean Pierre Calloc'h, sa vie et ses œuvres inédites</i> — Quimper, Le Goaziou	16 50
F. VALLEE — <i>Grand dictionnaire français-breton</i>	75 00
id <i>Mots français et bretons classés d'après le sens</i>	
JAC. POHIER — <i>Quelques sonnets de chez nous</i> , illustrations de l'auteur — Editions des Jeunesses littéraires.	

VIENT DE PARAITRE

JEAN CHOLEAU et MARIE DROUART — <i>Chansons et Danses populaires de Haute-Bretagne avec introductions, illustrations et notes</i> — 1 vol. in-8 — Tome I	50 00
MARIE DROUART. — <i>Les Saints Guérisseurs, les Saints Protecteurs et les Saints qui regardent de travers (Hte Bretagne)</i> — une brochure illustrée	5 00
RENE VILLARD — <i>De l'aube au crépuscule</i> — Vers et Prose — Préface de Max Jacob — Paris A. Messein édit.	15 00
Guide historique, descriptif et pratique avec photos et cartes de Belle-Isle-en-mer et de la presqu'île de Quiberon. — Edition Essi de Quiberon.	
LOEIZ HERRIEU — <i>La littérature bretonne depuis les origines jusqu'au 18^e siècle</i>	3 60
LOEIZA LE MELINER — <i>Ar bont er Velin</i> , dessins de R. Perrin	30 00

EN SOUSCRIPTION

JEAN CHOLEAU — <i>Métiers, Corporations et Confréries de de Vitré avant la Révolution</i> — Illustrations de métiers et portraits	35 00
---	-------